



Investir dans les populations rurales

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT RURAL
(PRODER)

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°
DNCMP/...425.../F/2025-2026 POUR LA FOURNITURE DES
SEMENCES DE MAÏS, SEMENCES MARAICHÈRES ET AUTRES
INTRANTS D'ACCOMPAGNEMENT (6 lots)**

**Financement : DON FIDA n°2000004134 (80%)
PRET FIDA n°2000004133 (20%)**

Référence : PTBA 2025-2026 /PPM 2025-2026 : 2A040701 et 2A040702

Date de publication : 26.01/2026

Date d'ouverture des offres : 13.02/2026

Janvier 2026

Remarques liminaires

Établi par le Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural, « PRODER », le présent document prend appui sur la première version du document type consacré à l'achat de biens et services connexes faisant l'objet d'un processus d'appel d'offres au niveau international (appel d'offres international ou appel d'offres international restreint). Disponible à l'adresse <http://www.ifad.org/fr/project-procurement>, ce document type publié par le FIDA doit être utilisé pour des projets financés par le Fonds et est conforme aux Directives du FIDA pour la passation des marchés relatifs aux projets, au Guide pratique de passation des marchés du FIDA et à la version 2020 des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA (PESEC).

Le FIDA ne saurait se porter garant de l'exhaustivité des informations figurant dans le présent document, de leur exactitude ou, le cas échéant, de leur traduction, ni de tout autre aspect ayant trait à son contenu.



Avis d'appel d'offres ouvert international de fourniture des semences de maïs, semences maraîchères et autres intrants d'accompagnements, DAOI N° DNCMP/425/F/2025-2026

- Date de publication : 26/1/2026
- Date d'ouverture des offres : 13/3/2026

1. Le Gouvernement du Burundi a obtenu un financement du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) destiné à couvrir le coût du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural « PRODER », et envisage d'en faire partiellement usage pour la **fourniture des semences de maïs, semences maraîchères et autres intrants d'accompagnements**. L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du PRODER.
2. L'Accord de financement du PRODER a été signé à Bujumbura, le 27 avril 2022, pour un montant de 89,40 millions USD et comprend : (i) un financement FIDA de 53,654 millions USD (60%), dont 80% en don (Don n°2000004134) et 20% en prêt (Prêt n°2000004133) ; (ii) un financement additionnel du FIDA (don n°2000004907) de USD 25 millions (28%), qui a été approuvé en décembre 2023 ; (iii) la contribution du Gouvernement pour USD 7,065 millions (7,9%), sous forme de taxes et droits de douanes et certains coûts de gestion de PRODER ; (vi) une contribution des bénéficiaires à hauteur de USD 3,679 million.

Le but du PRODER est de contribuer à la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des communautés rurales par la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des entreprises agropastorales. Le PRODER s'inscrit dans la droite ligne du Gouvernement de transformer en entrepreneurs les agri-éleveurs en général et les jeunes du milieu rural en particulier.

Le programme est structuré en trois (3) composantes :

- **la Composante 1** : Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux, dont la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et femmes ;
 - **la Composante 2** : Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales, comprenant l'amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour l'entrepreneuriat agricole et le développement des infrastructures de production et d'accès au marché ;
 - **la Composante 3** : Renforcement Institutionnel et Gestion du Programme.
3. Le présent avis d'appel d'offres fait suite à l'avis général de passation de marchés paru dans le Renouveau le 05/8/2025, site des marchés publics du Burundi le 05/8/2025, site web des programmes et projets du FIDA au Burundi le 05/8/2024 et le 30/7/2025 sur le site de Burundi Jobs.
 4. Le *PRODER (acheteur)* invite à présent les entités remplissant les conditions requises ("soumissionnaires") à communiquer leurs offres sous pli cacheté pour la **fourniture des semences de maïs, semences maraîchères et autres intrants d'accompagnements**. On trouvera de plus amples informations concernant ces biens

et services connexes sur le bordereau des quantités/calendriers de livraison qui figure dans le présent Dossier d'Appel d'Offres.

5. L'appel d'offres est ouvert à quiconque souhaite y répondre, pourvu qu'il remplisse les conditions requises. Sous réserve des restrictions énoncées dans le dossier d'appel d'offres, les entités habilitées peuvent s'associer à d'autres soumissionnaires afin d'accroître leur capacité à livrer les biens et services connexes.

Les biens et services connexes, ainsi que le marché qu'il est prévu d'attribuer, sont en **six (6) lots portant sur la fourniture de 50 tonnes des semences de maïs (Lot 1), la fourniture des engrais pour le maïs hybride (Lot 2), la fourniture des produits phytosanitaires pour le maïs hybride (Lot 3), la fourniture des semences maraîchères (Lot 4), la fourniture de fumure minérale pour les semences maraîchères (Lot 5) et la fourniture des produits phytosanitaires pour les semences maraîchères (Lot 6).**

Le soumissionnaire peut présenter son offre à tous les lots, mais il ne pourra pas être attributaire de plus de deux lots, sauf si aucune offre n'est conforme pour les autres lots.

6. Il a été décidé, pour le présent marché, de passer un appel d'offres international, offres qui seront évaluées selon la procédure décrite dans le dossier, conformément au Guide pratique de passation des marchés du FIDA consultable sur le site du FIDA [<https://www.ifad.org/fr/-/document/ifad-procurement-handbook/>]. Le processus d'appel d'offres international comportera, comme indiqué, un examen et une vérification des qualifications et des prestations antérieures ; il sera notamment procédé à un contrôle des références préalablement à l'attribution du marché.
7. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté au secrétariat du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural « PRODER », sise Avenue du Large n° 30, Zone KININDO ; Commune MUGERE ; Province de Bujumbura/Burundi ; Immeuble des Projets/Programmes financés par le FIDA au Burundi ; 1^{er} étage, Tél : +257 22 21 12 00 et www.programmefidaburundi.org , sur le site web des marchés publics du Burundi www.warmp.bi, et sur le site de Burundi Jobs www.burundijobs.bi .

Il peut être obtenu à l'adresse indiquée ci-dessus moyennant paiement d'un montant non remboursable de deux cent mille Francs Burundi (Bif 200.000) ou septante dollars américains (70 USD) dont la moitié cent mille (100.000 BIF) ou 35 USD sera versée sur le sous- compte des recettes non fiscales de l'Etat n° CC10003 ouvert à la BRB et l'autre moitié cent mille (100.000 BIF) OU 35 USD sur le compte n° CC13915 03104582302 ouvert à la BRB au nom du PRODER /recettes internes. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Coordonnateur du PRODER à l'adresse ci-dessus, en mentionnant la référence de la publication (AAOI N° DNCMP / 425/F/2025-2026), au moins dix (10) jours calendriers avant la date limite de la remise des offres figurant au point 16 ci-dessous. L'Acheteur répondra par courrier ou courriel électronique à toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres, qu'il aura reçue.

8. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Coordonnateur du PRODER à l'adresse ci-dessus ou par courriel à nti.come@programmefidaburundi.org avec copie pour information à ntircome@gmail.com Coordonnateur du PRODER et à egidiusniyo@yahoo.com du Responsable de Passation des Marchés, en mentionnant la référence de la publication (AAOI N° DNCMP / 425/F/2025-2026), au moins dix (10) jours calendriers avant la date limite de la remise des offres figurant au point 10 ci-dessous. L'Acheteur répondra par courrier physique ou courriel électronique à toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres, qu'il aura reçue. Les

soumissionnaires pourront ainsi être assurés de recevoir les mises à jour dont pourrait faire l'objet le présent dossier.

9. Les offres doivent parvenir à l'adresse ci-dessous et selon les modalités indiquées dans les données particulières de l'appel d'offres – clause 25 des instructions à l'intention des soumissionnaires, au plus tard le 13/3/2026 à 10 heures, heures locales (GMT+2).

PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT RURAL (PRODER)

À l'attention de :

Côme NTIRANYIBAGIRA, Coordonnateur du PRODER

Avenue du large n°30 sise Avenue du Large n° 30 ; Zone KININDO ; Commune MUGERE ; Province de Bujumbura/Burundi ; Immeuble des Projets/Programmes financés par le FIDA au Burundi ; 1^{er} étage, Tél : +257 22 21 12 00

10. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants dans la salle des réunions situées au 1^{er} étage de l'Immeuble des Projets financés par le FIDA au Burundi, le 13/3/2026 à 10 heures 30 minutes, heures locales (GMT+2).
11. Les soumissions hors délai ne seront en aucun cas acceptées et seront renvoyées sans avoir été ouvertes sur demande écrite et aux frais du soumissionnaire.
12. Toutes les offres devront être accompagnées d'une garantie de soumission. La garantie de soumission s'élèvera respectivement à Six millions huit cent-dix-sept mille francs Burundais (6 817 000 BIF) ou deux mille trois cent dollars Américains (2 300 US \$) pour le Lot 1 ; Dix-sept millions trois cent soixante mille francs Burundais (17 360 000 BIF) ou Cinq mille huit cent dollars Américains (5 800 US \$) pour le Lot 2 ; Un million huit cent mille de francs Burundais (1 800 000 BIF) ou Six cent dollars Américains (600 US \$) pour le Lot 3 ; Trois millions quatre-vingt et un mille francs Burundais (3 081 000 BIF) ou Un Mille dollars Américains (1 000 US \$) pour le Lot 4 ; Cinq millions sept cent vingt-neuf mille francs Burundais (5 729 000 BIF) ou Mille Neuf cent dollars Américains (1 900 US \$) pour le Lot 5 et Sept cent cinquante mille francs Burundais (750 000 BIF) ou Deux cent cinquante dollars Américains (250 US \$) pour le Lot 6.
13. La monnaie de soumission est le dollar américain (US\$), le francs burundais (BIF) ou l'Euros (€).
14. Le délai de livraison est de ~~cent vingt~~ 20 jours calendrier compté à partir de la réception du contrat signé par toutes les parties.

Veuillez noter que les offres électroniques **ne sont pas acceptées**, comme indiqué dans la clause 25 des instructions à l'intention des soumissionnaires.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Côme NTIRANYIBAGIRA

Coordonnateur du PRODER

